



| | |
|--|------------------------------|
| Article #: 030016 | Date: 15 Novembre 2011 |
| Article Name: Question d'évaluation N° 16 : Chaînes gTLD faisant l'objet d'une candidature – problèmes de rendu ou opérationnels | AGB Reference: Section 1.3.1 |
| Version #: v01 | Category: Supplemental Notes |

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

SUGGESTIONS DE MEILLEURES PRATIQUES

TEXTE DE LA QUESTION

1. NOTES SUPPLÉMENTAIRES :

15 Novembre 2011

1.1 L'ICANN n'a pas actuellement une liste des possibles problèmes de rendu ou opérationnels. Nous encourageons les candidats à consulter des experts pour les questions liées aux problèmes potentiels de rendu ou opérationnels liés aux gTLD faisant l'objet d'une candidature. Une référence externe avec des exemples de questions ayant trait au rendu <http://stupid.domain.name/node/683>.

2. SUGGESTIONS DE MEILLEURES PRATIQUES :

15 Novembre 2011

2.1 Les candidats devraient lire chaque question d'évaluation dans sa totalité, y compris les notes, les critères et le texte de notation. La réponse devrait aborder tous les critères spécifiés et devrait inclure des arguments démontrant une compréhension bien approfondie du critère (c'est-à-dire, montrez votre travail).

2.2 Si des acronymes étaient utilisés, les candidats devraient énoncer clairement leur signification lors de la première mention, même si ces acronymes représentent des termes/produits/services usuels.

3. TEXTE DE LA QUESTION :

Décrire les efforts du candidat pour s'assurer qu'il n'y a pas de problèmes opérationnels ou d'interprétation concernant la chaîne gTLD faisant l'objet de la candidature. S'il existe de tels problèmes, décrire les démarches qui seront prises afin de remédier à ces problèmes au niveau du logiciel et des autres applications.



NewgTLDs

CLAUSE DE NON RESPONSABILITE : Ce document est émis seulement à titre d'information et ne représente pas toutes les exigences et les critères que le candidat doit satisfaire. L'ICANN ne fournit pas de conseils juridiques, financiers, d'affaires ou autres. Ce document ne représente pas une modification du Guide de candidature, ou encore des termes et conditions du nouveau programme gTLD. Ce document ne doit également pas représenter une dispense à tout accord, procédé ou politique de l'ICANN. Dans le cas où les informations fournies par ce document ne seraient pas cohérentes avec les informations publiées par l'ICANN, veuillez ne pas en tenir compte sans la confirmation ou la clarification de l'ICANN.